

(1)

(N° 87.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1907.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1907 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 27 février 1907.

Monsieur le Président de la Chambre des représentants.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à deux amendements que M. le Ministre des Affaires étrangères propose d'apporter au projet de budget de son Département pour l'exercice 1907.

» En suite de ces amendements, ledit projet de budget s'élèvera à 3,907,043 francs.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

» *Le Ministre,*

» C^{te} DE SMET DE NAEYER. »

(1) Budget, n° 47.
Rapport, n° 47.

NOTE

AMENDEMENTS.

Première section. — Dépenses ordinaires.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART. 6. — *Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués. Fr. 1,354,000.*

Eerste Sectie — Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK II.

GEZANTSCHAPPEN.

ART. 6. — *Jaarwedden der diplomatieke ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van vertegenwoordiging en huisvesting en toelagen aan sommige bezoldigde ambtenaren. . . . Fr. 1,354,000.*

L'envoyé extraordinaire qui occupait le poste d'agent et consul général au Caire, au traitement de 21,000 francs, a été remplacé par un ministre résident. Celui-ci jouira, en sus du traitement de 16,000 francs afférent à son grade, d'une allocation annuelle de 12,000 francs à titre de frais de représentation et de logement.

Il y a donc lieu d'augmenter de 7,000 francs le montant du crédit et de modifier comme il suit le tableau figurant au libellé de l'article :

Traitement d'un <i>ministre résident</i> occupant le poste d'agent et consul général au Caire	16,000	12,000	28,000
.			
	757,000	617,000	1,354,000

CHAPITRE VII.

Commerce. — Émigration.

ART. 19. *Service de l'émigration fr. 30,000*

HOOFDSTUK VII.

Koophandel. — Landverhuizing.

ART. 19. *Dienst der landverhuizing fr. 30,000*

On propose d'augmenter de 4,000 francs le crédit porté au projet de budget.

Cette augmentation est destinée à compléter, par l'adjonction d'un agent, le service de l'émigration : les deux commissaires ne peuvent plus faire face tout à la fois à leurs multiples devoirs extérieurs (réception des émigrants, assistance aux visites médicales, aux expertises à l'embarquement, etc.) et au travail de bureau, par suite de l'accroissement notable, au cours des dernières années, du mouvement de l'émigration par le port d'Anvers.

